

Règlement particulier

5ème tournoi national de Salon de Provence - Le Petit Olivier
28 et 29 avril 2018

Article 1 : Règlement

Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2017-2018 édictées par la FFBad et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.

Le juge arbitre principal est Guillaume Monteleone et le juge arbitre adjoint est Gilles Dosseto, leurs décisions seront sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club.

Article 2 : Tableaux et séries

Le tournoi est ouvert à tout joueur N, R, D et P titulaire d'une licence compétition (les P pourront s'inscrire en D) et aux jeunes disposant des surclassements nécessaires. Tout participant doit être en règle avec la Fédération et non suspendu.

Les tableaux proposés sont :

- Un tournoi de double : double hommes, double dames et double mixte, dans les séries N, R, D et P. Chaque tableau de double se jouera avec une phase de poules, si le nombre de joueurs n'est pas trop important, suivie d'une phase en élimination directe. Les organisateurs se réservent le droit, en consultation avec le juge arbitre, de regrouper plusieurs séries dans un même tableau si le nombre de joueurs est insuffisant, de séparer un tableau en deux si le nombre de joueurs est trop important (en fonction du CPPP), et de modifier des poules en cas d'absence des joueurs qui les composent.
- Un Open de simple toutes séries confondues en élimination directe.

Article 3 : Limitation et regroupement

Les organisateurs se réservent le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception de l'inscription complète (inscription + droits d'engagement).

Article 4 : Inscriptions

L'inscription est autorisée sur deux tableaux et dans deux séries différentes. **Les joueurs pourront s'inscrire en simple ou mixte le samedi et double le dimanche.** L'intégralité des tableaux de simple et mixte se joueront le samedi, l'intégralité des tableaux de double homme et dame se joueront le dimanche. L'écart maximum d'une paire de double est de trois séries (une paire peut être constituée d'un joueur R4 et d'un joueur D7, ou N1/R4 ou D7/P10).

La date limite d'inscription est fixée au **mercredi 11 avril 2018**, la date de réception du paiement faisant foi (cachet de la poste ou date de virement). La constitution des tableaux et le tirage au sort seront effectués le 14 avril 2018 selon le CPPP au 12 avril 2018.

Les inscriptions devront être transmises impérativement par mail via la fiche d'inscription fournie. Les inscriptions par papier, PDF, badiste, ou tout autre format autre que la fiche d'inscription fournie ne seront pas prises en compte.

Tout forfait devra être justifié dans les 5 jours suivant le tournoi par un envoi courrier à la Ligue PACA de Badminton (Maison de la Mer, Avenue des Sables d'Or, BP 505, 13895 Fos Sur Mer Cedex) ou par mail à contact@liguepacabad.org

Article 5 : Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés à :

- Pour le tournoi de double : 15 € pour un tableau et 18 € pour deux tableaux.
- Pour l'Open de simple : 20 €.

Les droits d'engagement pour l'Open de simple sont indépendants de ceux du tournoi de double (inscription en double ou mixte uniquement = 15 € / inscription en double et mixte = 18 € / inscription en simple uniquement = 20 € / inscription en simple et double = 35 €). Les droits d'engagement d'un joueur forfait après le tirage au sort ne pourront être remboursés qu'en cas de réception d'un justificatif.

Le règlement devra être envoyé ou effectué en même temps que l'envoi des inscriptions par mails. Le règlement pourra être effectué par :

- Chèque (ordre : Badminton Salonais), envoyé à l'adresse : Antoine Wodniack, 18 impasse de la Salonenque, 13300, Salon de Provence.
- Virement (IBAN : FR76 1460 7000 7507 5190 3910 977 / BIC : CCBPFRPPMAR)

Article 6 : Échéancier et temps

Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du juge arbitre. Les matches pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu (voire plus après l'accord des joueurs concernés).

Tout joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.

A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge arbitre. Le temps de préparation est limité à 3 minutes (test des volants compris en arrivant sur le terrain).

Le temps minimum de repos entre deux matches consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des joueurs concernés.

Tout joueur désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au juge arbitre.

Article 7 : Volants

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle : Babolat 2 au tarif de 25 €.

Article 8 : Arbitrage

Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage excepté pour les finales ou demi-finales des différents tableaux dans la mesure du possible. Les joueurs désirant arbitrer sont invités à se faire connaître auprès des juges arbitres.

Article 9 : Plateau de jeu

Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute ». Les volants touchant des éléments difficilement visibles comme les filins seront comptés « let » au service (une fois) et « faute » en jeu.

Seul auront accès aux terrains les joueurs appelés, les officiels de terrains, les organisateurs et les coaches.

Conformément au règlement FFBad, une tenue correcte est exigée sur le terrain.

Article 10 : Responsabilité

Le Badminton Salonais décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident en dehors des matchs.

Article 11 : Adoption du règlement

La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.